

[Rapport du CSA sur la prise en compte des besoins du public et sur la représentation du handicap à la télévision](#) [1]

Comme chaque année, le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) a assuré en 2017 un suivi du respect des obligations des chaînes en matière d'accessibilité des programmes télévisés aux personnes souffrant de déficience auditive ou visuelle. Pour être au plus près des attentes et des besoins du public, et au-delà du respect de ces obligations légales, le CSA développe depuis plusieurs années des relations plus étroites avec les acteurs de la société civile, dans différents secteurs, dont celui du handicap. En 2008, 2011 et 2015 il a élaboré et fait adhérer à trois chartes relatives à la qualité, respectivement, de l'audiodescription, du sous-titrage et de la Langue des Signes Française (LSF).

[En savoir plus et consulter le rapport \(CSA\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-du-csa-sur-la-prise-en-compte-des-besoins-du-public-et-sur-la-repr%C3%A9sentation-du>

[2] <http://www.csa.fr/Etudes-et-publications/Les-autres-rapports/Handicap-et-Television-Bilan-2017-et-actions-2018-du-CSA>